

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an.... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00

Union Postale

Un an.... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Propriété
Publique

Saint-Pierre & Miquelon

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

BARBEY D'AUREVILLY

CRITIQUE DIVINATEUR

Il n'est rien de plus beau pour un critique, pour un juge des œuvres de l'esprit humain, que de découvrir dans la mêlée confuse des productions littéraires ou artistiques, un talent nouveau, un talent naissant, et de le faire resplendir dans la pleine lumière d'un hommage désintéressé. C'est à ce signe que l'on reconnaît, parmi tant d'écrivains qui se donnent la mission d'apprécier les travaux d'autrui, ceux qui méritent vraiment d'être appelés des critiques et qui, pour être dignes de ce noble titre, possèdent le double don de discernement et de dévination.

On n'a qu'à parcourir le dernier volume de Barbey d'Aurevilly, *les Romanciers d'hier et d'avant-hier*, que j'ai présentés à mes lecteurs il y a quinze jours, pour se convaincre que le grand écrivain normand avait au plus haut degré ces éminentes qualités.

Dans la presse, où il répandit durant près d'un demi siècle ses articles pleins de verve et d'originalité, il fit connaître nombre de débutants qui se nommaient par exemple, Arthur Ranc, Gustave Droz, Léon Cladel, Paul Féval, Xavier Aubryet, Albéric Second, et cet admirable artiste Gustave Doré dont la renommée, à vingt ans, fut comme un éblouissement et devint une révélation. Je cite ces noms là parmi bien d'autres qui pourraient également retenir l'attention.

Considérons, si vous le voulez, le cas de Ranc. En 1869, quand Barbey d'Aurevilly lui consacra une étude critique, Ranc était un tout jeune homme dont personne ne pouvait prévoir le brillant avenir. On sait qu'aujourd'hui ce journaliste de haute envergure, leader du *Radical*, est un des parlementaires les

plus en vue du Sénat, où il représente le département de la Corse. Qu'on partage ou non ses idées, il faut reconnaître en Ranc un intrépide et merveilleux tempérament de polémiste qui lui assigne une place à part à l'avant-garde du mouvement démocratique. C'est un fier esprit et un grand cœur. Tous ceux qui l'ont approché témoignent à l'envi de la fermeté de sa raison et de la noblesse de son caractère. Dans tous les partis, on s'accorde à saluer en lui un maître écrivain aux généreuses ardeurs et aux solides convictions maintes fois éprouvées.

Mais, en 1869, loin d'avoir donné sa mesure, Ranc était presque inconnu. C'était un esprit tâtonnant, hésitant, qui n'avait pas encore trouvé sa voie. La preuve, c'est qu'il croyait avoir l'étoffe d'un romancier et qu'il venait de publier *le Roman d'une conspiration*.

Or, voici ce que Barbey d'Aurevilly écrivait de lui, à propos de ce livre : « L'auteur de ce roman est un des plus brillants derniers venus de ces dernières années. Et quand je dis brillant, entendez-le comme de l'acier. Ranc est un de ces *hommes d'action* qui le sont de plume et de tout. Son talent est de même trempe que son caractère. Radical d'un radicalisme absolu, mais à l'antipode de toutes les idées de celui qui écrit ces lignes et qui est peut-être aussi un radical à sa façon, Ranc a naturellement le talent guerrier. Ce n'est pas un niais, ce n'est pas un badaud ; tout utopiste qu'il soit, c'est l'esprit le plus ferme. Ce n'est pas seulement un démocrate, c'est un Bleu. »

J'ai souligné à dessein certaines expressions très caractéristiques et je prie qu'on n'oublie pas que ce jugement date de plus de trente-cinq ans. Ne le dirait-on pas écrit d'hier ? Pour le formuler avec cette netteté tranchante et

sûre d'elle-même, il fallait que d'Aurevilly fût vraiment un prodigieux visionnaire, pressentant dans une œuvre de jeunesse la maîtrise future d'un talent qui ne s'était pas encore dévoilé.

Comme bien on pense, l'exemple que je viens de citer est pris, presque au hasard, entre une infinité d'autres dont je n'aurais eu que l'embarras du choix. Mais celui là m'a semblé des plus saisissants eu égard à la démonstration que je voulais esquisser. Me permettront-on de conclure maintenant que Barbey d'Aurevilly critique n'est pas inférieur à Barbey d'Aurevilly romancier ? En tout cas, il n'est pas exagéré de dire que l'un et l'autre se recommandent à l'admiration de la postérité par une égale puissance d'observation profonde et d'imagination divinatrice.

EUGÈNE GRELÉ
Docteur ès lettres

LES ALIÉNATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Depuis l'entrée en fonctions du nouveau conseil municipal, nous assistons à une série d'aliénations de propriétés communales, les unes faisant partie de son domaine privé, les autres de son domaine public.

Toutes ces aliénations qui devraient être considérées comme celles de biens de mineurs sont faites sans la moindre des formalités exigées par la loi.

M. le gouverneur Cousturier trouve cela tout naturel, du moment qu'on lui dit que c'est légal. C'est une façon de plus d'affirmer son autorité absolue d'une manière plus solennelle.

Nous qui ne sommes qu'un profane en la matière, nous lui déclarons qu'une



TRAVAUX DE L'ÉGLISE

propriété communale, qu'une parcelle du domaine public de la commune ne peut être vendue ou aliénée sans : 1^o délibération du Conseil municipal portant vote de l'aliénation; 2^o procès d'estimation des biens à aliéner, procès-verbal qui doit être fait contradictoirement avec l'acquéreur, si l'aliénation est dispensée de la mise en adjudication; 3^o enquête de commode avec avis du commissaire-enquêteur; 4^o soumission de l'acquéreur; 5^o délibération du Conseil municipal sur les résultats de l'expertise et de l'enquête de commode et incommodo; 6^o plans figuratifs des lieux.

Voilà la nomenclature des formalités à remplir, où sont celles qui ont été accomplies pour la vente du terrain de l'église et de la rue Borda, où sont les formalités de l'aliénation d'une partie de la place de l'hôpital vendue à la congrégation de Saint-Joseph de Cluny.

La Vigie aura beau dire que le Conseil municipal actuel n'est pas clérical, voilà des actes de pure administration qui démentent ses assertions, lesquelles sont en contradiction avec les actes de nos conseillers municipaux. Les paroles c'est de la blague, on dit ce que l'on veut; mais les actes ont une signification que l'on ne peut leur retirer.

Donc, la nouvelle municipalité et le nouveau conseil municipal viennent d'aliéner trois parcelles du domaine public municipal sans remplir aucune des formalités prescrites par la loi et ce au profit de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Cluny et de la fabrique, qui sont deux établissements religieux.

M. le gouverneur Cousturier est cependant prévenu que ces deux établissements religieux sont sur le point de disparaître, ce n'était donc pas le moment de leur faire des gracieusetés au détriment du patrimoine communal. Si il ignore ces prescriptions, c'est à se demander de quoi se compose son expérience administrative de vingt-cinq ans, sinon de celle de savoir violer la loi soit par ignorance soit par collusion administrative.

On sait que ce voyageur et trois autres venant par la ligne française de New-York ont manqué le départ du Pro-Patria à une demi-heure près, par suite du départ du vapeur postal dans le courant de l'après-midi au lieu d'attendre jusqu'à l'arrivée du train du mardi soir.

Le courrier suivant, c'était le tour de M. Th. Clément qui, retenu par ses bagages, est arrivé deux heures en retard par suite du départ précipité du Pro-Patria pour arriver à faire manquer ce voyageur.

En avançant ce fait, nous restons dans la limite de notre droit de critique en disant que, à Halifax pas plus qu'à Saint-Pierre, on ne peut jamais savoir à quelle heure le Pro-Patria doit prendre la mer.

Lors de ce départ, premier voyage d'avril, la poste de Halifax annonçait la levée des lettres pour deux heures de l'après-midi, quand elles étaient réclamées et enlevées avant midi. Depuis le matin, les passagers se promenaient, de l'agence au bateau, pour savoir à quelle heure on partirait, sans pouvoir être fixé. Bref, à ce courrier, malgré un télégramme annonçant l'arrivée des bagages de deux fonctionnaires, le Pro-Patria quittait Halifax n'ayant pas encore sa marchandise embarquée, entre autres de la poudre que l'on fit descendre dans le poste de l'équipage, une fois dehors.

Quand on reçoit 100,000 francs de subvention pour un service public, il est assez juste que ce service comporte toute la régularité désirale, tant au point de vue du transport de la correspondance que des voyageurs.

Au sujet d'un pareil manquement de départ arrivé à M. le trésorier Demalvillain, nous avions dit que le gouverneur avait le droit de fixer les horaires de départ du vapeur postal. Il nous semblait qu'il avait été entendu une fois pour toutes que l'entrepreneur serait astreint à ne quitter Halifax, service d'hiver, qu'après l'arrivée du train du mardi soir, et Sydney après celui du mercredi soir.

Il avait semblé rationnel au gouverneur Jullien que le départ soit fixé d'une manière irréversible de façon que les voyageurs en cours de route, soit de New-York, soit d'ailleurs, puissent compter qu'en arrivant à Halifax le mardi soir, à Sydney le mercredi soir, ils y trouveront le Pro-Patria pour correspondre directement avec notre colonie. Tel est le but des protestations de la Chambre de Commerce qui trouvera le moyen de les faire aboutir.

Nous avons été induit en erreur quand on nous avait assuré que la toiture de l'église se ferait en bois recouvert de zinc.

Cette nouvelle était un ballon d'essai, que ceux qui ont peur que la voute céleste ne les écrase avaient lancé pour attendrir M. M. de la fabrique.

Plusque jamais la toiture de notre cathédrale se composera : à l'extérieur d'une couche de bitume appliquée sur le ciment armé, et à l'intérieur d'un enduit de plâtre blanc chargé de boire l'humidité saline que pourra contenir le ciment armé qui, de la sorte, se trouvera être recouvert de deux vêtements, l'un pour le protéger contre l'intempérie des pluies, sorte de caoutchouc, l'autre pour boire ses sueurs et le garantir de refroidissements préjudiciables, sorte de gilet de flanelle de santé.

Grâce à de telles précautions hygiéniques, si l'entreprise ne réussit pas, c'est que le Père Eternel la voit d'un mauvais œil et qu'il n'est pas précisément d'avis que son temple soit en ciment armé.

Nous voilà arrivés à la mi-mai et rien n'est encore commencé et, paraît-il, il faudrait sept mois pour élever et serrer les murailles de notre monument religieux.

Juin, Juillet, Aout, Septembre, Octobre, ne font que cinq mois et encore sur ces cinq mois nous aurons bien quelques jours de pluie et de brume, surtout si on s'avise de changer le sifflet de brume. C'est à remarquer qu'il y a beaucoup plus de brume et de pluie quand il y a quelques réparations à y faire, il faudrait être sceptique pour ne pas croire à ces données contrôlées par la vieille expérience.

En fait de travaux, les ouvriers n'abondent pas sur les chantiers, et cependant au temps électoral on promettait d'occuper toute la population, y compris les femmes et les enfants : promesses d'eau bénite de cour, d'église en la circonstance, c'est tout un.

Cependant il y a quelques jours, nous entendions un des plus loquaces des fabriciens verser avec abondance cette bonne parole dans le gilet en cœur d'un conseiller municipal : soyez tranquille, je vais vous faire nommer surveillant.

Monseigneur a donné tous ses pouvoirs à notre président. Décidément si les promotions continuent, il y aura bientôt plus d'officiers que de soldats. C'est assez dans la nature de se croire les aptitudes du commandement, c'est moins fatigant que de manier la pioche.

Ce ne sont pas ces sortes de travailleurs qui feront sortir l'église de terre comme par enchantement, c'eut été un conte des mille et une nuits, mais la fée bienfaisante où donc est elle ? . . .

SERVICE POSTAL

Lundi, il y avait réunion de la Chambre de Commerce. M. Merle, gérant de la maison Mignot, y a protesté énergiquement contre la manière fantaisiste dont le service postal se faisait.

M. Gloanec était chargé d'engager les gens et l'on nous assure que l'ingénieur de M. Meunier aurait des ordres de prendre jusqu'à soixante hommes. Voila qui est plus réel que de compter sur les travaux de l'église.

M. Meunier est en train d'établir un chemin de fer à voie étroite qui doit faire le tour de l'île. Une digue et des quais sont également en construction pour l'établissement d'un port sur la partie sud de l'île, où le propriétaire entend transporter la principale agglomération de maisons.

Dans l'intérieur, des fermes vont s'établir à proximité du passage du chemin de fer qui transporterait les produits au chef-lieu.

Des maçons, des forgerons et des charpentiers sont déjà engagés en plus des manœuvres, auxquels on offre quatre-vingts cents par jour plus la nourriture et le logement.

LE TROUDE

Le navire de guerre le Troude, faisant partie de la division de l'Atlantique, est arrivé jeudi matin venant de Sydney.

Cet aviso est détaché de sa division pour augmenter d'une unité la station de Terre-Neuve jusqu'au mois de septembre.

Au lieu de cette manière de procéder, qui est de la vieille routine, il serait à souhaiter que le département se rendît à l'avis des intéressés d'accorder à la colonie un stationnaire local.

Il n'est pas à supposer que MM. les Anglais aient posé un desideratum à ce sujet, car ce serait rendre omnipotentes les incursions que le Fiona se permet de faire dans les eaux françaises.

En attendant que satisfaction soit accordée à la Chambre de commerce et au syndicat des armateurs, nous espérons que l'on ne verra pas se reproduire le fait de voir le Fiona venir faire la police jusque sur notre rade et dans notre port, pour se saisir des infortunés terre-neuviens dont le crime avait été de nous importer de la boëtte pour ne pas trop mourir de faim.

Si nous étions en temps de guerre, nous admettrions la rigueur de ce blocus, mais il ne faut pas oublier que nous vivons sous les bienfaits de l'entente cordiale.

AVANCEMENT MÉRITÉ

Le journal officiel de la République nous apprend que M. Cousturier, gouverneur de 2^{me} classe, est nommé lieutenant-gouverneur du Gabon par intérim.

Sans commentaires.

Pour se consoler, M. Cousturier emportera dans ses malles les félicitations de M. Louis Légaré. Nous n'aurons pas l'ironie de lui adresser les nôtres.

ANNONCES & AVIS

Vente sur llicitation

L'an mil neuf cent cinq, et le mercredi trente et un mai, à deux heures du soir, par devant M. le Président du tribunal civil de 1^{re} instance de la colonie.

En vertu d'un jugement rendu par le dit tribunal, le 1^{er} février 1905,

Aux requête, poursuites et diligences de :

1^o Madame veuve A. Chaignon, née Félicité Bugault, sans profession, demeurant à Miquelon;

2^o M. Joseph Chaignon, fermier, demeurant à Langlade;

3^o Madame Marie Chaignon, sans profession, demeurant à Miquelon avec M. Frédéric Poirier, son époux, qui l'assiste et l'autorise,

Agissant, la première comme commune en biens avec feu M. A. Chaignon père, son mari décédé; les deux autres comme héritiers bénéficiaires du dit;

Ayant tous trois pour avocat-agréé M. J. Lagrosillière;

En présence ou dûment appelés de :

1^o Madame Mélanie Chaignon, épouse Jean-Marie Baslé, avec lequel elle demeure à Saint-Pierre; 2^o M. Jean-Marie Baslé, menuisier, demeurant à Saint-Pierre, pris tant en son nom personnel

que pour assister la dite dame son épouse

3^o M. Alphonse Chaignon, gardien de phare, demeurant à Miquelon, ayant pour avocat-agréé M^e L. Guillaume; tous pris comme héritiers du dit feu A. Chaignon;

Il sera procédé à la vente sur llicitation à l'extinction des feux, d'un immeuble sis à Saint-Pierre rue Ange-Gautier, consistant en maison d'habitation avec terrain, borné à l'ouest par la la dite rue, à l'est par la route de Gueydon, au nord par Adolphe Victor Eugène et au sud par Gervain, sur la mise à prix (fixée par le tribunal) de cent cinquante francs ci 150 fr.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé au greffe des tribunaux de la colonie, où toute personne peut en prendre connaissance.

Saint-Pierre, le 13 mai 1905

L'avocat-agréé poursuivant,

J. LAGROSILLIÈRE

A VENDRE

Salon. — Piano. — Salle à manger. — Chambre à coucher. — Canapé. — Grands lits de fer. — Lits d'enfants. — Tables. — Chaises. — Stores. — Rideaux. — Cadres. — Poèles de cuisine et d'appartements.

S'adresser à M^{me} HENRY
RUE MAMYNEAU

AVIS

Dimanche prochain 14 Mai

Ouverture du Café Restaurant
ROBINSON (route de Savoyard)

Appartements à Louer
LIQUEURS ET VINS
de premières marques

A VENDRE

UN PIANO

Ayant appartenu à M. MICHAS

S'adresser à M. GAILHAC

A VENDRE

UN TOMBEREAU

EN BON ÉTAT

S'adresser au bureau du Journal

A LOUER

Deux Cabanes de Pêche

Situées à l'anse à l'Allumette

S'adresser au bureau du Journal

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.

